



INFORMATION POUR L'EMPLOI D'UNE PERSONNE A DOMICILE



ACTIVITES CONCERNEES

Entretien de la maison
Petits travaux de jardinage
Garde d'enfants
Soutien scolaire
Petit bricolage (sous conditions), ...

CALCUL DE L'AVANTAGE FISCAL

suivant la réglementation en vigueur

50 % des dépenses supportées dans l'année , dans la limite des plafonds*

(Vous devez déduire de vos dépenses les aides que vous recevez pour l'emploi d'un salarié à domicile, exemple: l'APA, les aides perçues pour la garde d'enfants, l'aide financière accordée par l'employeur)



50%
de réduction ou crédit d'impôt

* PLAFOND ANNUEL DE L'AVANTAGE FISCAL

Limite maximum : 12 000 € (majoration possible sous certaines conditions (*voir code général des impôts article 199 sexdecies*)).

Plafonds spécifiques pour les prestations de :

Petits travaux de jardinage 5 000 €
Petit bricolage (maximum 2hrs) 500 €

Forme de l'avantage Fiscal pour l'EMPLOI D'UNE PERSONNE A DOMICILE

Crédit d'Impôt (1)

Si vous travaillez
ou êtes inscrits à Pôle Emploi (*pendant au
moins 3 mois au cours de l'année des dépenses*)

2 situations

*Vous ne payez
pas d'Impôt*

*Remboursement de
50 % des dépenses
limité au plafond*

*Vous payez des
Impôts*

*Déduction sur votre
impôt à payer de 50%
des dépenses dans la
limite du plafond et
versement du surplus le
cas échéant*

Réduction d'Impôt (2)

Si vous ne remplissez pas les
conditions ci-contre (exemple:
Retraité, couple ou un seul conjoints
travaille, ...)

*Uniquement si vous
payez des Impôts*

*Déduction sur votre impôt à
payer de 50% des dépenses
dans la limite du plafond*

(1) CREDIT D'IMPÔT (ligne 7DB de votre déclaration):

Si vous exercez une activité professionnelle au cours de l'année des dépenses ou si vous êtes inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi durant 3 mois au cours de cette même année.

(2) REDUCTION D'IMPÔT (ligne 7DF ou 7DD de votre déclaration):

Si vous ne remplissez pas les conditions (ci-dessus) pour un crédit d'impôt.

Si vous supportez des dépenses pour services rendus au domicile d'un ascendant.